



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 16 Octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, les seize octobres à vingt heure 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqués en session ordinaire se sont réunis à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Geoffrey GUILLAUME, Maire de la Commune de MOIVRONS.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : Yolande COLLET, Philippe DUPRE, Nicolas DUPRE, Bruno ETIENNE, Geoffrey GUILLAUME, Dominique HENCK, Jérôme SOT.

Absents excusés : Jérémy GAUDRON, Théo ROUSSEL

Absents : Christine GODEFROY, Léo DROUOT, Lilian HUMBERT.

Pouvoirs : /

Mr Dominique HENCK a été nommé secrétaire.

2025-26 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2025.

Il vous est proposé l'approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 mai 2025.

Le conseil valide à l'unanimité le compte rendu.

2025-27 RÉVISION LOCATION ET MODE D'ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL.

Suite à la réception du préavis de M DROUOT concernant le logement communal du 25 rue de la gare portant la date de sortie du logement au jeudi 9 octobre 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser des travaux dans le logement. La réfection du revêtement de sol, dans le salon et salle à manger et le remplacement des meubles de cuisine.

Il est proposé de réévaluer le tarif de location qui est actuellement de 420 + charge 30 euros

Il vous est proposé de remettre le logement en location en date du 1 janvier 2026 pour un loyer de 500 euros et 30 euros de charge.

Le maire propose la création d'une commission d'attribution du logement composé par 4 membres du conseil.

Cette commission a pour objectif l'étude des dossiers et l'attribution de la location. Elle est composée de :

- GUILLAUME Geoffrey
- HENCK Dominique
- SOT Jérôme

- DUPRE Philippe

Le conseil autorise la commission à réaliser l'attribution de la location et au maire de signer l'ensemble des documents nécessaires.

Le conseil valide à l'unanimité la réévaluation du logement et la prévision des travaux.

2025-28 INVESTISSEMENT ANNÉE 2026 (Proposition aménagement parking salle Voirnot).

Le maire propose un dossier d'investissement pour la sollicitation de subvention de l'année 2026.

Il est présenté l'étude réalisée par Techni Conseil en date d'octobre 2022, de l'avant-projet de l'aménagement du parking à l'abord de la salle VOIRNOT.

Les demandes de subventions auprès de la préfecture doivent être déposées avant février 2026.

Afin de pouvoir donner la possibilité à la prochaine équipe municipale de réaliser des travaux subventionnés par l'état au titre de la DETR-DSIL 2026.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à réaliser les démarches de demandes de subventions pour cette opération, évalué à un montant de 50 985,75 euros hors taxe.

Le conseil valide à l'unanimité.

2025-29 PROPOSITION D'AFFOUAGE 2025-2026.

Suite à la délibération n°2024-23 validant le devis de l'ONF pour la réalisation des travaux de cloisonnement de la parcelle 3, 4, 5.

Il est proposé de réaliser l'affouage au particulier comme cela a été fait dans les parcelles 9 et 10, et d'établir le montant du stère au tarif de 14 Euros

La date de début de l'affouage est à déterminer avec l'agent ONF, suite à la réalisation des travaux.

Partage sur pied entre les affouagistes

Désigne comme bénéficiaire solvable :

M. GUILLAUME G

M. DUPRE P

M. ETIENNE B

Qui ont déclarés accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.

Décide de répartir l'affouage par tête

Le conseil valide à l'unanimité.

2025-30 PROPOSITION : COLIS DES AÎNES

Il est proposé de reconduire pour 2025, la distribution d'un colis de fin d'année pour nos aînés de plus de 65 ans, et auprès du personnel de la commune, représentant un total de 96 personnes.

Il vous est proposé divers colis de la société CELLIER DU PERIGORD et VALETTE

Il est proposé d'attribuer un montant de :

- 40€ ttc : par couple soit 27 colis
- 25€ ttc : par personne, soit 42 colis

Soit un budget prévisionnel 2 130 euro, budgétiser à la ligne 623

Le conseil valide les colis de la société CELLIER DU PERIGORD avec les coffrets « colis des fêtes » formule duo et « coffret tarquet » formule solo.

Le conseil autorise M. Le maire à réaliser la commande.

Le conseil valide à l'unanimité.

2025-31 PRÉPARATION SAINT NICOLAS 2025

Il est proposé d'organiser une distribution d'un colis de chocolat de la Saint Nicolas aux enfants de moins de 12 ans lors de la journée du samedi 6 décembre

Il est proposé de défiler dans le village en présence du Saint Nicolas et de distribuer les colis lors d'un goûter à la salle VOIRNOT.

Il est proposé un budget de 9 euros par enfant pour l'ensemble de la manifestation.

Soit un montant de 720 euros budgétiser à la ligne 623

Le conseil valide à l'unanimité.

2025-32 MISE EN NON-VALEUR ET MODIFICATION BUDGETAIRE

M. le Maire informe à l'Assemblée Délibérante que, M. le Trésorier Principal de NANCY a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrements qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 10€26.

Il précise que ce titre concerne la société Paritel sur une créance de 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de NANCY

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de NANCY Municipale dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilités évoqués par le Comptable.

Le conseil autorise le mandatement au compte 6541 d'un montant de 10€26 et la réduction du compte 60661 de 10€26

Le conseil valide à l'unanimité.

2025-33 PROPOSITION D'INVESTISSEMENT D'ÉQUIPEMENT DE CUISINE SALLE VOIRNOT

Suite à la précédente réunion du conseil municipal, il a été proposé le remplacement de la gazinière et du robinet de l'évier de la plonge. Après présentation du devis de la société ELECTRO CLIMAT BAILLY, des membres du conseil ont souhaité la réalisation d'un devis auprès de la société L.M.H qui avait été contacté mais n'avait pas transmis de retour.

Présentation du projet de la délibération précédente

Actuellement la plaque de cuisson est équipée d'un système de chauffage au gaz. Pour des raisons de sécurité et de norme ce dispositif est déconnecté.

Afin d'équiper la cuisine d'une nouvelle plaque de cuisson il vous est proposé le devis d'une plaque de cuisson électrique.

Il est joint avec ce devis le remplacement de la robinetterie de levier qui est défectueuse à ce jour.

Le montant du devis établi par la société ELECTRO CLIMAT BAILLY est d'un montant de 2 471.94€ TTC

Après avoir pris contact téléphoniquement à 2 reprises auprès de la société L.M.H, la mairie n'a pas eu de retour de cette société, de ce fait il vous est proposé le devis actualisé de la société ELECTRO BAILLY CLIMAT.

Le conseil valide à l'unanimité le devis ELECTRO CLIMAT BAILLY, et autorise le maire à passer la commande.

2025-34 AUTORISATION DE CESSIION DE BAIL « BRICE ETIENNE »

Suite à la demande reçue de M. BRICE Etienne par courrier en date du 05/09/2025.

Dans ce dernier, M. BRICE Etienne, nous informe de son souhait de faire valoir son droit à la retraite, il en est de même pour son épouse.

De ce fait, il vous est demandé d'autoriser la succession des baux communaux concernant les parcelles A 30 ;31 ; 32 ; 24 ; 25 ; 239 ; 240 et 29 à son fils ayant, le projet de continuer l'exploitation familiale dans laquelle, il est associé.

Le conseil valide à l'unanimité

2025-35 PROPOSITION DEVIS DE SIGNALISATION

Ayant réalisé des modifications de nomination de voie, il convient de procéder à la mise en conformité de signalisation des voies.

Faisant suite à la mise en conformité de l'adressage il vous est proposé de fournir à l'ensemble des habitation une plaque de numérotation

Il vous est proposé différent devis qui devront être affiné.

Pour cette opération, il vous est proposé l'attribution d'un montant de 7 500 TTC

Le conseil valide l'achat de plaque de numérotation individuelle qui sera remis à chaque résidence.

Le conseil valide à l'unanimité la pose de nouvelle plaque de nomination de voie sur poteau.

Le conseil valide à l'unanimité le budget de 7 500 TTC pour cette opération financière qui sera reconfirmer en conseil municipal après validation d'implantation des poteaux de signalisation.

Le conseil valide à l'unanimité.

2025-36 TRAVAUX PRÉVENTION INONDATION.

Proposition de travaux

Reprise tête de pont au niveau du 29 grande rue

Curage fossé, reprise du branchement d'évacuation et création avaloir au niveau du 25 grande rue

Création avaloir au niveau du 38 grande rue

Création avaloir au niveau du 3c grande rue

Curage fossé le long de la parcelle D 1087 et dans le fossé opposé et reprise tête de pont au niveau du 32 b rue de la côte

Reprise tête de pont du ruisseau au niveau du 46bis rue de la gare

Curage fossé le long de la parcelle D654, Débouchage buse au niveau du 51 rue de la gare, Pose d'un caniveau en parallèle de la buse curage du fossé de la parcelle B 401 à B 131

N'ayant pas reçu le devis en temps et heure. LA DELIBERATION SERA PRESENTE AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

QUESTION DIVERSES

M. DUPRE propose de réaliser un investissement par l'acquisition d'un nouveau système de salage des rues.

Des devis seront soumis au prochain conseil municipal.

Clôture de la séance 22h00.

📍 2 rue de la Côte - 54760 MOIVRONS

☎ : 03 83 31 83 75

✉ : moivrons.mairie@wanadoo.fr